

6. Les fiches menaces

Avertissement :

Nous avons réalisé une fiche par menace que nous avons identifiée. Il sera nécessaire de réaliser d'autres fiches, si les acteurs du comité de pilotage en cernent d'autres sur le Rébenty.

Légende des tableaux des menaces sur les espèces concernées



Menace forte pour l'espèce concernée



Menace moyenne pour l'espèce concernée



Aucune menace pour l'espèce concernée



La fermeture progressive des prairies de montagne entraîne la disparition de nombreuses espèces, comme le lézard vivipare.

Fiche menace espèces n°1 : Le mauvais entretien de la ripisylve

desman	écrevisse à P.B.	barbeau mér.	chabot	euprocte	lézard vivipare

Le type de menace :

Le mauvais entretien de la ripisylve est, bien souvent, lié à la problématique de désertification rurale. Certaines essences dépérissent à cause de leur longévité, comme l'aulne dont la durée de vie dépasse rarement les 50 ans, ou encore à cause d'une densité de colonisation trop importante, ce qui est souvent le cas chez le peuplier.

Les arbres dépérissant ou morts peuvent tomber dans le lit mineur du cours d'eau ou encore être emportés en cas de crue. Ils risquent ensuite de déstabiliser des arbres plus sains en provoquant des embâcles ou encore des encoches d'érosion.

Certaines essences, comme le peuplier, peuvent coloniser la ripisylve et être un facteur aggravant en cas de crue à cause d'une mauvaise tenue de leur système racinaire.

La menace pour le Rébenty :

La ripisylve du Rébenty n'étant plus entretenue depuis de nombreuses années, on trouve de nombreux arbres morts ou dépérissant. Après une surexploitation jusque dans les années 50, la ripisylve a été complètement abandonnée. Elle est aujourd'hui en train de se « stabiliser ». Aussi, on constate que de très nombreux aulnes sont morts ou dépérissant.

Sur de nombreux affluents, notamment à l'aval des gorges de Joucou, on trouve une végétation qui colonise parfois le lit mineur du cours d'eau. Cette colonisation s'explique par la modification du régime hydraulique liée au changement du couvert végétal qui, après une augmentation de l'évapotranspiration, provoque des étiages plus marqués et ainsi une possibilité pour les ligneux de colonisation du lit mineur. Ce problème d'étiage plus sévère sur ces petits ruisseaux entraîne la disparition d'espèces comme le barbeau méridional, et dans une moindre mesure l'écrevisse à pattes blanches ou l'euprocte.

Les actions proposées :

- Avant tous travaux d'entretien ou de restauration des berges, il faut penser à leur pérennisation. Il faut impérativement envisager un entretien sur plusieurs années afin de réaliser une restauration douce de la ripisylve : élimination des arbres gênants, des arbres penchés et des principaux embâcles. Pour les travaux de restauration, il faut également prévoir des techniques douces (fascines, tunages, etc.).
- Pour la pérennisation des actions, il est important de s'appuyer sur les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, etc.) qui devront avoir une formation spéciale sur les techniques douces.
- Sur le bassin versant du Rébenty, surtout dans sa moitié inférieure, il faut maintenir les milieux ouverts (voir fiche N°6).

- Fiche menace espèces n°2 :
Le mauvais traitement des eaux usées

desman	écrevisse à P.B.	barbeau mér.	chabot	euprocte	lézard vivipare

Le type de menace :

Le mauvais traitement des eaux usées, ou même parfois l'absence de traitement, peut avoir des conséquences graves sur la qualité des eaux d'un cours d'eau. En modifiant certains paramètres (pH, taux de nitrates, de nitrites, de phosphates, etc.), ce mauvais traitement va avoir des répercussions sur la flore aquatique, en augmentant la matière végétale dans le cours d'eau, ce qui entraîne des variations de paramètres tel que l'oxygène dissous et sur les invertébrés benthiques, en éliminant les espèces polluo-sensibles et par là même certains vertébrés qui se nourrissent de ces dernières.

C'est ainsi l'ensemble de la chaîne alimentaire qui peut être touchée et provoquer de graves déséquilibres parfois même de façon irrémédiable pour quelques espèces.

La menace pour le Rébenty :

Vu la faible densité de population sur le Rébenty, cette menace est toutefois relative. Elle peut être accrue par l'augmentation de la population en période estivale.

Il faut aussi prendre garde à la solution proposée pour l'assainissement. Dans les petits villages, promouvoir une solution individuelle de traitement peut être préférable à un système collectif où le suivi sera difficile à réaliser et qui risque donc de concentrer des effluents mal épurés.

Les actions proposées :

- La première action passe donc par un diagnostic des systèmes d'épuration (voir carte en annexe) qui devra déclencher si besoin un diagnostic du réseau de chaque village.
- Avant toutes nouvelles réalisations ou modifications de systèmes d'épuration, il sera important de juger de leur opportunité dans le cadre du document d'objectif.
- L'opérateur devra appuyer toute demande compatible avec le DOCOB afin que la collectivité obtienne un taux de financement maximum.
- Enfin, une réflexion intercommunale pourrait être entreprise afin d'envisager l'embauche d'un technicien chargé du suivi de ces systèmes d'épuration pour au moins l'ensemble des communes du bassin versant du Rébenty.

Fiche menace espèces n°3 : La pollution chimique des eaux et des milieux de surface

desman	écrevisse à P.B.	barbeau mér.	chabot	euprocte	lézard vivipare

Le type de menace :

On remarque un recours assez régulier à des produits chimiques (herbicides, fongicides, insecticides, etc.) pour de nombreuses opérations. Bords de routes, fossés, clôtures, élimination de la strate ligneuse, etc. sont ainsi, parfois, « entretenus ». Sur les plantations forestières, c'est quelquefois avant et pendant, que fongicides, insecticides et même herbicides peuvent être répandus.

C'est lors de traitements massifs (hélicoptère) que ce type de menace peut être immédiat et grave. Pour les traitements ponctuels, la menace est beaucoup plus difficile à cerner, sauf lorsque l'action se situe trop près d'un écoulement.

Avec la problématique de fermeture des milieux, des désherbants sont parfois utilisés pour éliminer la strate ligneuse (fougères, genêts, bruyères, ronces, etc.) notamment sur les zones d'estives. Là encore, la menace pour les rivières est difficile à cerner lorsque l'action en est éloignée.

Une autre pollution chimique est à déplorer sur les cours d'eau, liée aux apports de sel sur les routes en hiver et qui, après lessivage, se retrouve dans les rivières. Cette menace est une des plus graves pour les populations de desman des Pyrénées sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne.

La menace pour le Rébenty :

Nous disposons de très peu d'informations quant à la réalisation d'actions de ce type sur le Rébenty. Lors de l'été 2001, nous avons toutefois constaté un désherbage chimique systématique de la base des panneaux routiers, ainsi que quelques ouvrages et fossés dans la vallée du Rébenty en bordure des départementales.

Pour le chlorure de sodium, nous ne connaissons pas actuellement des quantités moyennes répandues lors d'un hiver sur le bassin versant du Rébenty.

Les actions proposées :

- Identifier les types de traitements effectués sur le bassin versant du Rébenty, les cartographier, les quantifier.
- Pour la problématique de fermeture de milieux (estives notamment) s'orienter vers le brûlage dirigé (voir mesures C.T.E.).
- Pour le sel, après l'avoir quantifié, il serait intéressant de se rapprocher d'autres structures ayant travaillé sur cette problématique (réserves naturelles, parc national des Pyrénées, autres).

Fiche menace espèces n°4 : La pollution mécanique

desman	écrevisse à P.B.	barbeau mér.	chabot	euprocte	lézard vivipare

Le type de menace :

La pollution mécanique est due à un apport important de matière en suspension par l'eau. Ces causes peuvent être multiples, curage d'un cours d'eau, vidange d'un barrage, érosion du sol ou de pistes, dépôt de matière dans ou en bordure de cours d'eau, etc. Lors d'une pollution de ce type, les matières en suspension les plus lourdes vont se déposer sur le fond du lit mineur et le colmater. On assiste, à cause de cette pollution, à un colmatage qui va entraîner la disparition d'invertébrés benthiques, un manque de caches pour les invertébrés ou vertébrés, une destruction des frayères par colmatage et asphyxie.

Dans le cas d'un tronçon de rivière court-circuité par une installation hydroélectrique, ce colmatage sera très difficile à éliminer du fait du manque de débit.

La menace pour le Rébenty :

Sur le Rébenty, la principale menace provenant de ce type de pollution émane de l'érosion potentiellement provoquée par les pistes forestières d'exploitation ou encore des tires de débardages.

Pour les barrages de micro centrales, cette menace est beaucoup plus réduite car les retenues sont de faible capacité. Toutes opération de vidange est toutefois à surveiller de près afin de limiter les risques de départ massif de sédiments prisonniers dans la retenue.

Les actions proposées :

- Pour toutes créations de nouvelles pistes, il conviendra d'être vigilant sur le tracé afin d'éviter des pentes trop brusques.
- Les fossés d'écoulement doivent recouper la piste aussi souvent que possible.
- Une contre pente vers le fossé d'écoulement doit être envisagée dans les terrains trop pentus afin d'éviter les risques de glissements.
- Enfin, dans les ruisseau d'écoulement où l'érosion est sensible, il conviendra d'étudier la possibilité de laisser une strate herbacée afin de piéger les sédiments. Tous nettoyages de ces fossés ou de leur périphérie à l'aide d'herbicide est à proscrire.
- Avant toute opération de vidange d'un plan d'eau (micro centrale ou autre), il sera fait appel à la garderie du Conseil Supérieur de la Pêche afin d'en définir les modalités.

• Fiche menace espèces n°5 :
Les micro centrales hydroélectriques et les barrages

desman	écrevisse à P.B.	barbeau mér.	chabot	euprocte	lézard vivipare

Le type de menace :

L'impact d'une installation hydroélectrique ou d'un barrage sur un cours d'eau est relativement bien connu. Franchissement difficile ou nul du barrage, débit réservé insuffisant à l'aval du barrage, fonctionnement en éclusée sont autant de menaces ou d'atteintes pour les espèces aquatiques ou pour leur alimentation. Dans le cas d'ouvrages importants, on soulignera aussi la problématique liée au réchauffement de l'eau.

Le manque de franchissement cloisonne les différentes populations animales et risque donc d'engendrer un appauvrissement voir même une disparition de la souche originelle de l'espèce. L'insuffisance de débit à l'aval de l'ouvrage provoque une baisse de densité des espèces vertébrées ainsi que de l'ensemble de la faune benthique. Dans certains cas, il peut aussi être à l'origine d'un réchauffement de l'eau.

Enfin, on soulignera l'impact du fonctionnement en éclusée, qui va déstabiliser la faune benthique bien souvent associée à un niveau d'eau. La brusque modification de débit et de hauteur de l'eau empêchera un développement correct de cette faune.

La menace pour le Rébenty :

Sur le Rébenty, il existe cinq installations hydroélectriques, deux prises d'eau de piscicultures ainsi qu'une prise d'eau de moulin récemment remise en service. Deux des installations hydroélectriques appartenant à EDF vallée d'Aude (Carcassonne) sont actuellement hors service du fait de la non demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation.

Les impacts connus de ces ouvrages ont été mentionnés uniquement au niveau des deux ouvrages situés en amont du village de Joucou : sur un des ouvrages, situé dans les gorges de Joucou, ce sont des problèmes graves de débits ; pour celui en aval des gorges, ce sont des problèmes de débits, de passe à poissons et de mortalité de cervidés dans le canal d'aménée des eaux.

Sur les huit barrages, trois sont équipés de passes à poissons. Le Rébenty est classé au titre de l'article L 232.6 du code rural : tous les ouvrages existant devraient donc disposer d'ouvrages de franchissement.

Les actions proposées :

- Etablir un plan de gestion des barrages afin de définir, avec l'ensemble des acteurs, les ouvrages à équiper d'ouvrages de franchissement.
- Trouver les moyens financiers afin d'accompagner les propriétaires des ouvrages dans la réalisation de passes (montaison et dévalaison).
- Surveiller et améliorer la gestion du débit réservé lorsque cela est nécessaire.

Fiche menace espèces n°6 : La fermeture des milieux naturels

desman	écrevisse à P.B.	barbeau mér.	chabot	euprocte	lézard vivipare

Le type de menace :

Les zones de montagne ont été, depuis le début du XX^{ième} siècle, frappées par la désertification. Celle-ci s'est accrue après la seconde guerre mondiale. De plus, à partir des années 80, une modification de l'élevage a été enregistrée avec une augmentation des populations bovines, au détriment des ovins. Cette double conjonction va entraîner une fermeture de nombreux espaces ouverts, en commençant par les zones très pentues pour s'étendre jusqu'aux zones d'estives plus plates.

A l'échelle de la nature cette fermeture est trop brutale, elle va donc engendrer une disparition progressive des espèces inféodées aux milieux ouverts, qui ne se cantonneront plus que dans quelques espaces reliques.

Les espèces aquatiques sont indirectement touchées par cette menace. En effet, par la modification des strates de végétation, d'herbacée vers ligneuse, nous allons assister à une augmentation sensible de l'évapotranspiration. Dans les zones où l'influence méditerranéenne se fait sentir, on a pu assister à des étiages sévères aggravés par la modification du couvert végétal.

La menace pour le Rébenty :

Le Rébenty est touché de plein fouet par cette menace. Les milieux ouverts encore très présents vers les années 50, sont aujourd'hui réduits à leur strict minimum dans l'ensemble de la vallée. Seules les zones d'estives, ou encore quelques zones sèches, vers Joucou notamment, restent ouvertes. Leur colonisation plus lente par les ligneux, ne doit pas occulter une problématique bien présente et réelle.

Les actions proposées :

- Au travers des C.T.E., il convient de favoriser toutes actions de maintien des milieux ouverts, d'installation d'agriculteurs.
- Etablir un diagnostic des milieux ouverts afin de juger la pertinence de réouverture d'habitats prioritaires comme les prairies de fauche d'altitude.
- Eviter tous reboisements de nouvelles zones notamment dans les parcelles communales.

Fiche menace espèces n°7 : L'introduction d'espèces étrangères

desman	écrevisse à P.B.	barbeau mér.	chabot	euprocte	lézard vivipare

Le type de menace :

De très nombreuses espèces de la faune comme de la flore ont été introduites en France lors du siècle précédent. Si pour beaucoup elles se cantonnent aux élevages ou aux parcelles cultivées, quelques unes ont toutefois réussi à s'acclimater en milieu naturel. On peut ainsi mentionner les écrevisses américaines, le ragondin, le séneçon du Cap, le robinier, etc. Leur colonisation du milieu peut provoquer de graves désordres, ces espèces n'ayant souvent aucun prédateur parmi les espèces autochtones.

Pour les milieux aquatiques, on relève une autre menace au travers des alevinages de truite fario pour les rivières en première catégorie piscicole. La souche introduite de fario a été longtemps la souche atlantique qui a parfois supplantée la souche méditerranéenne de fario ainsi que le barbeau méridional sur certaines rivières des Corbières notamment.

La menace pour le Rébenty :

Sur le Rébenty, nous devons souligner que, lors des pêches d'inventaires, nous n'avons trouvé apparemment aucune truite de souche locale, en amont des gorges de Joucou. Cet inventaire piscicole doit être affiné afin de savoir si cette situation est valable sur l'ensemble de la partie amont du Rébenty.

Pour les risques concernant les autres espèces, on doit souligner l'élevage d'écrevisse à pattes grêles dans la pisciculture de La Fajolle. Aucune mention de présence de cette espèce à l'état sauvage n'est toutefois connue sur le Rébenty.

Enfin, nous n'avons aucune donnée de présence de mammifère de type rat musqué ou ragondin sur l'ensemble de la zone d'étude. Là encore, il faudrait pouvoir affiner ces données.

Les actions proposées :

- Affiner les inventaires concernant les souches de truite fario sur l'ensemble de la zone d'étude.
- Favoriser la reproduction naturelle des truites fario et interdire tout alevinage à partir de souches non autochtones.
- Réaliser des inventaires plus précis de présence éventuelle d'espèces étrangères comme le rat musqué ou le ragondin. La liste des espèces doit être précisée par le comité de pilotage du site.
- Informer les pêcheurs sur les risques liés à la présence d'espèces d'écrevisses non autochtones.

Fiche menace espèces n°8 : Les activités de loisirs, le dérangement

desman	écrevisse à P.B.	barbeau mér.	chabot	euprocte	lézard vivipare

Le type de menace :

Ce type d'activités peut engendrer de nombreux dérangements de la faune notamment en période de reproduction : l'escalade avec la perturbation des sites de nidification d'espèces rares comme le faucon pèlerin ou le crabe à bec rouge ; la randonnée pédestre dans les zones de nidification du grand tétras, qui est accentué si le randonneur est accompagné d'un chien ; le canyoning ou la randonnée aquatique pour des espèces comme le barbeau méridional, le chabot, l'écrevisse, l'euprocte ou encore le desman.

Pour les activités de loisirs aquatiques, la menace peut s'accompagner par un appauvrissement de l'alimentation des espèces par piétinement, c'est le cas pour le canyoning ou la randonnée aquatique.

La menace pour le Rébenty :

Sur le Rébenty, aucune activité de loisirs aquatiques n'est recensée à ce jour. Le protocole d'accord pêche-kayak amiable établi entre les différentes fédérations n'identifie pas le Rébenty comme un lieu de pratique, il en va de même pour le plan départemental de randonnée nautique.

Pour le canyoning aucune pratique n'est effectuée sur le site du Rébenty. Il faut toutefois apporter une attention particulière aux gorges de Joucou où cette pratique pourrait voir le jour.

En ce qui concerne les autres activités de loisirs, elle ne touche pas les milieux aquatiques et l'on ne note, à priori, aucune menace pour une espèce comme le lézard vivipare.

Les actions proposées :

- C'est par l'information et la sensibilisation que cette menace peut être diminuée si ce type de pratique devait apparaître sur le Rébenty.
- Il conviendra d'étudier, avec l'ensemble des membres du comité de pilotage, si des mesures de protection particulière peuvent être apportées notamment à propos du dérangement de la nidification de certaines espèces.